

Les Sacrements sont nécessaires au Salut.

« L'Eglise vit de l'Eucharistie » est le titre de la dernière Lettre de saint Jean-Paul II qui rappelle que les prêtres ont le devoir d'offrir aux fidèles la possibilité de participer à la Messe.

Interdire à un Catholique ou l'empêcher d'aller à la Messe est comparable au fait d'interdire ou d'empêcher un Juif pratiquant de manger casher ou un Musulman hallal. Dans la Bible, le Livre des Martyrs d'Israël raconte que certains ont préféré mourir que de renier leur foi.

Pour le Catholique, aller à la messe est vital. Il peut décider par lui-même d'y renoncer pour des raisons légitimes. Mais nul ne peut lui interdire. Et nul ne peut agir contre sa conscience.

Le trésor de l'Eglise est constitué de tous les Saints et Saintes de l'Histoire qui ont continué malgré les persécutions, les guerres, les épidémies, à pratiquer leur foi et à vivre le double commandement de l'amour de Dieu et du prochain.

L'obligation de la messe dominicale est la première des cinq obligations du Catholique, avec la confession une fois par an, la communion si possible pour Pâques, le respect des deux jours de jeûne le Mercredi des Cendres et le Vendredi Saint, et la participation financière à la vie matérielle de l'Eglise.

Dans toute religion, on trouvera des personnes qui s'affranchissent des règles qui leur sont données. Leur religion n'est pas changée pour autant. Les générations passent ; les régimes politiques aussi ; les religions demeurent.